

03/08

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Présents

Richard BALME, Florent BONAVENTURE, Catherine BLANC, Laura DUQUESNE, Grégoire ETRILLARD (départ à 9h50, procuration donnée à Vincent MARTIGNY), Ajith FRANCIS VAZHEPARAMBIL, François HEILBRONN, Samuel KHALIFA (départ à 10h14), Marc LAZAR (départ à 10h03), Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (arrivée à 8h55), Josselin MARC, Vincent MARTIGNY, Florence MEAUX, Jean-Yves MERINDOL (arrivée à 9h23), Nicolas METZGER, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Gilles PECOUT (départ à 10h30), Marie RASSAT, Olivier ROSENBERG, Camille THOMAS-ORTEL.

Absents ou excusés

Bérénice BERNARD (procuration donnée à Josselin MARC), Patrice BOURDELAIS, Hadrien CLOUET, Olivier DUHAMEL (procuration donnée à Marc LAZAR), Manuelle FRANCK, Alexandre HENNION (procuration donnée à Laura DUQUESNE), Marie-Christine LEMERDELEY (procuration donnée à Nicolas METZGER), Karoline POSTEL-VINAY (procuration donnée à Olivier ROSENBERG), Arnaud ROBINET (procuration donnée à Gilles PECOUT), Carla SASIELA (procuration donnée à Laura DUQUESNE),

Assistaient à la réunion

Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Delphine GROUES	directrice exécutive des études
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

- | | |
|--|---------|
| I. Proposition de réforme du Grand Oral | page 2 |
| II. Point d'étape des chantiers de l'acte II du Collège universitaire | page 8 |
| III. Point d'information sur le règlement de la vie étudiante adopté par le Conseil de la vie étudiante et de la formation le 13 juin 2016 | page 16 |
| IV. Échange d'informations sur des questions diverses | page 20 |

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2016**

La séance est ouverte à 8 h 33 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Avant de démarrer, je souhaite accueillir Monsieur le Recteur Gilles PECOUT, Monsieur Emmanuel LAZEGA, Monsieur Olivier ROSENBERG, Monsieur Arthur MOINET et Monsieur Ajith FRANCIS VAZHEPARAMBIL qui nous font le plaisir de siéger parmi nous pour la première fois. Bienvenue !

Trois points sont prévus à l'ordre du jour de cette séance : l'examen d'un projet de réforme du Grand Oral, qui conclut traditionnellement la scolarité à Sciences Po ; un point d'étape des chantiers de l'acte II du collège universitaire ; enfin, un point d'information sur le règlement de la vie étudiante adopté par le Conseil de la vie étudiante et de la formation le 13 juin dernier.

Nous commençons donc par la réforme du Grand Oral et je cède la parole à Madame WOLL pour une présentation liminaire.

I. PROJET DE REFORME DU GRAND ORAL

Cornelia WOLL

Cela fait déjà un certain nombre d'années que nous avons discuté les différentes propositions de réforme. La version actuelle du Grand O a été réformée en 2008.

En 2012, nous avons tous souhaité évaluer la qualité du Grand O et la satisfaction apportée par cette nouvelle formule. Cette évaluation a été faite par des sondages et des groupes de travail avec les différents responsables pédagogiques.

Depuis 2013, nous nous penchons assez activement sur des propositions de réforme. En effet, nous nous sommes rendu compte d'un certain nombre de critiques qui nous ont conduits à nous interroger sur les différents aspects du format du Grand O.

Le Comité décanal stratégique a souhaité mettre en œuvre cette réforme qui a été discutée avec les instances dès novembre 2013. C'est la date du premier groupe de travail de la Commission paritaire et du Conseil de direction. Cette procédure de réforme a pris un certain temps parce que les différentes propositions ont des avantages et des inconvénients que nous avons discutés pendant longtemps. Cette année a été l'année d'aboutissement des propositions qui sont devant vous.

Pour mémoire, le Grand O aujourd'hui comprend un sujet envoyé à chaque étudiant six semaines avant l'exercice du Grand O. Pendant ces six semaines, l'étudiant prépare une note d'entretien de quatre pages. À la fin, il soutient le Grand O qui est donc une soutenance orale devant un jury de trois personnes pendant vingt-cinq minutes. Dix minutes sont consacrées à l'exposé du candidat, et ensuite quinze minutes de discussion. L'exposé oral a lieu sans note. La note écrite ne fait pas l'objet d'une notation. Elle sert simplement de support à la discussion. La validation de cette épreuve n'est pas une obligation de scolarité. Il est seulement obligatoire de se présenter devant le jury.

Ce format a remplacé le format antérieur à 2008 qui était un format plus resserré basé sur trois cours du tronc commun, enjeux politiques et espace mondial, ou économie. À partir d'un questionnaire, les étudiants ont choisi celui des trois cours qu'ils aimeraient soutenir lors du Grand O. Ensuite, ils ont tiré un sujet au sort. Ils avaient une heure de préparation. Ils devaient ensuite passer un oral de vingt minutes pour être testés sur le contenu d'un de ces trois enseignements.

Pour revenir sur les différentes discussions, la logique de la réforme de 2008 était que l'exercice de préparation en une heure seulement donnait lieu à des prestations orales parfois critiquées à l'image de discussions de café autour d'un sujet avec très peu de connaissances. On a dit qu'il suffisait d'être beau parleur pour bien passer ce Grand O. Nous avons donc souhaité mettre en place un exercice plus basé

sur de vraies connaissances et un travail approfondi, d'où cette idée d'avoir plus de temps et une note d'entretien.

À partir des questionnaires et des réunions, nous avons pu constater que l'exercice ne donnait pas entièrement satisfaction. D'un côté, le Grand O avait perdu de sa solennité, car ce n'était plus une obligation de scolarité et d'un autre côté, les notes d'entretien étaient souvent mal préparées ; il n'y avait pas un vrai travail de fond. De ce fait, ce n'était ni un papier de recherche, ni une note professionnelle plus fouillée. C'était souvent vite écrit. Le jury qui ne devait pas noter cette note d'entretien était souvent agacé tout simplement parce qu'ils l'ont lu avant l'entretien et cela a biaisé le déroulé de l'entretien qui était l'épreuve à noter. Tout ceci nous a conduits à dire que la situation était un peu ambiguë avec d'un côté cet exercice écrit, mais il n'est pas très pris au sérieux par les étudiants, et d'un autre côté, un exercice oral qui devrait être la substance de ce qui est noté, mais qui est en fait mal articulé avec l'exercice écrit.

Toutes les discussions menées depuis 2012 se sont poursuivies en 2013, 2014 et 2015. Elles nous ont conduits notamment à discuter sur la préparation des étudiants. Ils n'étaient pas encadrés pour un exercice de scolarité différent de tous les autres éléments de la pédagogie. Le renouvellement des sujets était compliqué parce que les sujets envoyés aux étudiants n'étaient plus basés sur trois cours, mais sur l'ensemble de la scolarité des parcours de master, donc pour chaque école aujourd'hui. À l'époque, c'était les responsables de master qui préparaient les sujets qu'il fallait renouveler. Cependant, ils n'étaient pas suffisamment clairs pour savoir à quoi il était fait référence. Un étudiant malchanceux pouvait tomber sur un sujet qu'il n'avait jamais vu au cours de sa scolarité. Le corpus référencé a été remis en question. De plus, il fallait assez souvent renouveler les sujets. La composition du jury posait également problème. Il était composé de trois personnes dont certaines n'étaient pas liées à cette scolarité et aux thématiques proposées.

Des conclusions ont été tirées. On est même arrivé à un consensus avec les étudiants lors de discussions récentes au sein du CVEF. Il fallait donner une solennité plus forte et affirmer la nécessité d'un passage obligatoire. Il faut valider l'épreuve ce qui implique une note minimum de 10 sur 20. Les modalités devaient rester communes, mais avec un lien plus fort avec l'expérience de la scolarité, quelque chose vraiment au cœur du parcours des étudiants. Il fallait repenser le statut de cette note qui était finalement une base écrite sans grande signification. Il fallait aussi revoir de quelle façon la préparation pouvait s'inscrire dans le cursus pédagogique.

Les scénarii dont nous avons discuté étaient multiples. Il y a eu la proposition de la suppression pure et simple de l'épreuve. Il y a eu des propositions de revenir à l'ancien format. J'évoque ces deux propositions pour vous expliquer ensuite les raisons de la proposition que vous avez devant vous.

Le retour aux modalités antérieures à 2008 est tout simplement impossible parce qu'il n'y a plus un tronc commun dispensé à l'ensemble des étudiants. Pendant deux ou trois ans, la discussion a porté sur un corpus de connaissances commun à l'ensemble des étudiants en master à Sciences Po. Ceci nous a amenés à réfléchir sur la formation commune et sur l'articulation avec la formation commune puisque tous les étudiants sont obligés de valider deux cours de la formation commune. Or, le portefeuille de la formation commune aujourd'hui est très large. Aucun étudiant n'a les mêmes cours, et même sur six, huit ou dix cours, il n'est pas sûr que tous les étudiants aient eu accès à ces cours. Le renouvellement de certains cours rendait également difficile de trouver autant de sujets que de Grand O. Il n'y a pas de corpus de référence. Nous nous sommes interrogés pour savoir si nous étions capables de réorienter la formation commune vers cette épreuve en proposant les lectures d'un corpus de littérature bien défini dans plusieurs cours sur lequel nous aurions pu appuyer l'épreuve du Grand O. D'un côté, c'est impossible sur un plan pédagogique parce que la variété des cours est trop grande, et d'un autre côté, nous avons été limités au niveau de la bibliothèque pour proposer un lieu dans lequel il y aurait pu avoir des références pour cette préparation pendant une heure comme on peut l'avoir par exemple dans certains exercices d'agrégation, ou autre. C'était donc très difficile logistiquement et pédagogiquement de penser une formule qui aurait ressemblé à ce qu'on faisait avant 2008.

L'autre proposition, la suppression pure et simple, n'était pas souhaitée par l'ensemble des personnes au sein des différentes écoles et formations de master ainsi que par un certain nombre de personnes extérieures que nous avons interrogées parce qu'il y a une identité forte d'avoir passé le Grand O. D'un côté, c'est un rite de passage dont on parle, il est marquant dans la scolarité de Sciences Po, et d'un autre côté, l'idée aussi qu'à Sciences Po on se prépare plus que d'autres à la présentation orale et à la capacité dans un temps court d'être synthétique et convaincant. Il aurait donc été dommage de

supprimer cela. Si nous n'avons plus cet exercice du Grand O, nous perdons un des éléments communément partagés dans tous les parcours et les écoles par tous les étudiants de master. Aujourd'hui, nous sommes dans un mouvement de déconcentration où de plus en plus d'éléments de la scolarité sont organisés au sein des écoles. Si nous enlevons l'ensemble des obligations partagées, que restera-t-il de l'expérience Sciences Po en master ? C'est une question qui nous a beaucoup travaillés. Il nous a semblé que le Grand O est un des moyens d'ancrer une attente importante pour l'ensemble des étudiants. J'en ai terminé avec les éléments de contexte.

La proposition qui est devant vous admet une diversité de parcours, et pas seulement les écoles, mais plutôt selon le contenu des parcours, et de ce fait elle admet un certain nombre de soutenances différentes selon le parcours choisi. À Sciences Po, il y a des parcours axés un peu plus sur la recherche, notamment avec la production d'un mémoire, et le Grand O devient la soutenance de ce mémoire qui peut être un mémoire de recherche ou un mémoire professionnel comme il peut exister à l'École urbaine par exemple, ou au sein de PSIA où aujourd'hui une vingtaine de mémoires sont produits. Quand on écrit un mémoire, il y a une soutenance qui est validée sous forme de Grand O.

Quand il y a des parcours spécifiques avec un produit pédagogique demandé par exemple à l'École de journalisme, un élément journalistique ou un petit film, ou autre chose. Il y a également la possibilité de soutenir ce produit qui est souvent produit au cours du quatrième semestre ou le semestre hors murs. L'idée est donc de lier aussi une soutenance avec un produit pédagogique précis si le parcours mène vers cela.

Pour la très grande majorité des étudiants, l'idée est d'affirmer la formation en master et le lien entre l'immersion professionnelle et les connaissances théoriques et créer un exercice qui nous permet d'affirmer que pédagogiquement les deux parties sont liées. Il y a le semestre de stage partagé par quasiment tous les étudiants en master et les enseignements théoriques, faire du Grand O une soutenance de cette expérience de stage avec toutes les informations et toutes les connaissances théoriques acquises au sein de la formation. Ce serait une soutenance de stage problématisée, notée sur la capacité à problématiser et à convaincre le jury des enseignements tirés de cette expérience, qui offrirait précisément l'occasion d'effectuer une soutenance de stage. Cette innovation dans la proposition de réforme est d'autant plus importante que nous essayons activement de mieux encadrer les stages. Ils sont aujourd'hui plébiscités non seulement au sein de la scolarité, mais parfois aussi des stages non obligatoires. En tant qu'université, notre souhait est que le stage soit pensé du début jusqu'à la fin comme un élément du parcours qui a un rendez-vous en fin de scolarité. L'étudiant revient à Sciences Po et rend compte de ce que cette expérience lui a apporté. Ce n'est pas juste un moyen d'insertion professionnelle, mais c'est un mode d'apprentissage, et pour marquer cela, la soutenance de stage nous a semblé l'élément de premier plan avec des réflexions sur l'accompagnement en amont, pendant et après le stage que nous souhaitons mettre en place de toute façon. Ceci nous permettra d'ancrer par cette soutenance l'encadrement des stages.

C'était ce que je voulais vous présenter en introduction. Je serai ravie de répondre aux questions des uns et des autres.

Frédéric MION

Je voudrais juste ajouter un mot pour mettre en perspective l'excellente présentation de Madame WOLL. Nous sommes face à un élément, Madame WOLL l'a rappelé, assez identitaire de notre maison en matière de déroulement, ou plutôt de conclusion, de la scolarité à Sciences Po. Notre souhait dans cette réforme a consisté au fond à redonner un sens à cet exercice dans le cadre d'une scolarité et d'une institution qui ont très profondément changé, ne serait-ce que par le nombre de nos étudiants et par la grande diversité, voire l'hétérogénéité, de leurs provenances et de leurs parcours chez nous. Dans la proposition soumise à ce Conseil, je crois que nous sommes parvenus à une forme d'équilibre entre la nécessité de préserver cet exercice en effet singulier à Sciences Po qui vient conclure un parcours de formation selon les cas, de cinq ou deux années dans notre maison, mais aussi de redonner à nos étudiantes et à nos étudiants des raisons de l'aborder avec tout le sérieux requis et de rattacher cette épreuve à un élément structurant de la scolarité, de sorte qu'il ne soit pas vécu comme une espèce de cerise sur le gâteau dont la portée ne serait que symbolique.

Olivier ROSENBERG

J'ai une question sur le format de la Commission. J'ai vu que « ... *Selon les épreuves, il sera pertinent de veiller à un certain équilibre entre un membre de profil académique et un membre de profil dit professionnel.* » C'est une formule qui me semble prudente, mais floue. Ma question ou ma suggestion est la suivante : ne serait-il pas pertinent qu'une institution comme Sciences Po comprenne systématiquement un universitaire dans cette Commission de Grand O ?

Grégoire ETRILLARD

C'est également sur le sujet de la composition. Tout d'abord, je suis d'accord avec la remarque d'Olivier ROSENBERG. Il est bien de préserver systématiquement un équilibre. Dans ce qu'il décrit, je crois que c'est un peu ce qui est visé, mais j'irai plus loin. J'ai vu que vous vouliez passer d'une Commission de trois membres à deux. Il y aura des exceptions avec trois juges, mais par principe ils seront deux. Utiliser le terme « juge » a été simple puisque l'entretien est sanctionné par une note. C'est presque une décision juridictionnelle, sans replonger dans mon métier, mais nous n'avons absolument jamais de décision prise par un nombre pair de personnes. Il me semble inadéquat de le prévoir. Je sais que cela a été beaucoup réfléchi, je suppose que le principe de deux personnes est pour préserver un équilibre entre faculté permanente et vie professionnelle. En revanche, d'un point de vue fonctionnel, mettre deux personnes qui prennent une décision me paraît inadéquat. En cas de blocage, cela peut poser de réels soucis par la suite. Je suggère vraiment en voyant ce qui se passe, dans les juridictions en France, on a soit une personne, soit trois personnes. Faire le choix d'une personne, je comprends les problèmes que cela peut poser, mais je suggère fortement de rester à trois personnes.

Marc LAZAR

Il y a juste un point sur lequel j'aimerais avoir un éclaircissement. D'un côté, il est rappelé dans ce document que les soutenances de mémoire de recherche du côté de l'École doctorale feront office de Grand O, et d'un autre côté, il y a une proposition de critères d'évaluation communs. Quelle sera l'articulation entre les deux puisque du côté de l'École doctorale, les procédures jusqu'ici étaient très différentes de ce qui est indiqué dans ce document ?

François HEILBRONN

J'ai juste une question sur le stage concerné. Nous avons de plus en plus d'étudiants dans les masters tournés vers l'entreprise qui font des années de césure. Ils font deux stages de six mois. Ces stages pourront-ils être concernés par la présentation du Grand Oral puisque ce ne sont pas des stages de fin de scolarité ?

Cornelia WOLL

Concernant le jury, trois profils sont concernés. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui il y a trois membres. Ils représentent les professeurs, les professionnels et les responsables de master. En réduisant à deux membres, un choix est à faire. Notre volonté n'est pas d'éliminer un de ces trois profils, mais de nous interroger pour savoir qui siège avec qui, et pour quel équilibre. Certains responsables de master ont un profil très professionnel qu'il sera opportun de faire siéger plutôt avec un universitaire. D'autres responsables de master ou des conseillers scientifiques de master sont déjà des professeurs. Ce sont parfois même des professeurs à temps plein. Dans ce cas, l'idée est de les associer avec un professionnel extérieur permettant ainsi de conserver un équilibre.

La formule est floue parce qu'il n'y a pas une volonté d'exclure ou de réduire à deux populations seulement. Les responsables de parcours sont aujourd'hui très investis, et c'est d'ailleurs un des problèmes pratiques pour le Grand O. Des secteurs restent vides pendant une semaine ou deux parce que les personnes siègent au Grand O. L'idée est de dire que le représentant de la direction puisse être le responsable du parcours, ou bien les professeurs de ce parcours avec lesquels ils travaillent qui connaissent les parcours des étudiants. Si c'est un professeur qui siège, il sera associé avec un professionnel, ou vice versa. L'idée est d'avoir toujours un équilibre professionnel et universitaire qui peut se composer de manière relativement variable.

Je rappelle aussi que la réduction de trois à deux personnes ne nous conduit pas à un format inconnu à Sciences Po. Nous ne rendons aucun jugement « juridictionnel » avec juste une personne pour toutes les raisons que vous pouvez imaginer. En effet, nous avons un certain nombre de recours et nous

rencontrons des difficultés, mais à Sciences Po nous avons beaucoup de jurys dans lesquels ne siègent que deux personnes, le jury d'admission par exemple. Dans la pratique, cela n'a jamais été une réelle difficulté. Bien sûr, il y a des blocages et des conflits. En cas de conflit entre deux personnes, une moyenne est établie, même si c'est une moyenne entre 3/20 et 18/20, la note obtenue est probablement plus juste que le 3 ou le 18. Avec deux personnes, on arrive à trouver une voie de sortie en cas de conflit ou de blocage, mais avec une seule personne, on n'y arrive pas. Avec trois personnes, les blocages peuvent être tout aussi forts. Parfois, deux membres du jury vont s'accorder sur quelque chose qui est l'opposé de ce que le troisième membre souhaite faire. Dans les comptes rendus de la grille, nous avons souvent des informations sur ces blocages qui nous permettent d'avoir des éléments pertinents sur ce qui s'est passé.

J'en viens à la grille commune et à son statut. Si j'ai bien compris, elle ne plaît pas entièrement à l'UNEF qui trouve les formulations relativement vastes et peu précises. L'idée de la grille est de poser des questions communément partagées à l'ensemble des jurys. Quelle était la capacité problématisée ? Quelle était la capacité de convaincre à l'oral ? C'est vraiment cela qui nous intéresse. En revanche, il peut se passer autre chose dans les soutenances. Pour les mémoires de recherche, on cherche aussi une connaissance théorique plus approfondie qui sera également notée, mais c'est une argumentation qui n'a pas d'objet pour une soutenance de stage. Ceci appartient aux membres de jury. D'ailleurs, les soutenances de mémoire de recherche ne seront pas modifiées. On va demander au moins de remplir la grille pour avoir une sorte d'équivalence de l'exercice qui nous semble important.

Sur l'expérience professionnelle qui fait l'objet de ce Grand O, François HEILBRONN a parlé des années de césure. Il y a trois cas de figure :

- Les stages purs et simples, et dans ce cas, c'est le stage.
- Pour certains parcours, il n'y a que l'année de césure. Par exemple à l'École de droit. L'expérience sera celle de l'année de césure.
- Pour d'autres expériences, il y a une année de césure et un stage. Je n'ai pas encore réfléchi à la question. En revanche, je ne vois pas d'inconvénient à traiter les situations au cas par cas. Les étudiants qui ont eu une expérience très riche pendant cette année de césure et souhaitent la soutenir dans la séance de décembre pour le Grand O, ne me posent pas de problème si les responsables de programme sont d'accord pour l'intégrer. Je pense qu'il faut avoir une jurisprudence par programme en fonction de la place que prend cette année de césure.

Certains étudiants ne partent pas en stage, mais ils sont en apprentissage. Dans ce cas, il s'agirait de faire une soutenance de l'apprentissage qui a déjà lieu en équivalence du Grand O.

Richard BALME

Je voudrais d'abord dire que je trouve cette réforme très bien venue pour la modification de l'épreuve, mais aussi pour l'encadrement des stages qu'elle doit permettre de développer. C'est très bien, mais j'ai quelques points un peu techniques sur lesquels j'aimerais avoir des précisions. Le premier porte sur le rapport entre l'oral et l'écrit. Jusqu'à présent, les notes de mémoire dans lesquelles la soutenance intervient en partie, mais pas complètement. Cette épreuve de Grand O va-t-elle donner lieu à une notation de la soutenance séparée du mémoire ou bien l'ensemble va-t-il se substituer au Grand Oral d'aujourd'hui ? Je vois un peu comment on pourrait faire pour un mémoire, mais jusqu'à présent en matière de stages, ceux-ci n'étaient pas notés. Le rapport de stage va-t-il être noté différemment de la soutenance ? Quel est le rapport entre l'oral et l'écrit ?

Pour le deuxième point, dans la réforme, il est proposé un référentiel d'évaluation. Avez-vous réfléchi à la possibilité d'avoir un référentiel de notation ? On note tout de même très différemment des mémoires de recherche et des rapports de stage. Il y a de grands écarts dans les jurisprudences sur des questions de notation. Avec les coefficients, on peut arriver à des écarts significatifs sur l'appréciation des performances des étudiants. Je pense qu'il faudrait réfléchir à cette question.

J'en profite peut-être pour dire un mot sur la soutenance des mémoires de recherche encadrés par l'École doctorale. Cela veut-il dire que la pratique de l'organisation des soutenances de mémoire, telle que réalisée à l'École doctorale va s'étendre à tous les mémoires de recherche à l'ensemble de Sciences Po puisque ces mémoires de recherches sont produits dans les écoles ? Je pense qu'il serait bien

d'arriver à une harmonisation entre la pratique de l'École doctorale et les soutenances des écoles. Y a-t-il une opportunité de travailler sur ce sujet ?

Florence MEAUX

J'ai une remarque sur la durée de l'épreuve qui est séparée en dix minutes de restitution, dix minutes d'échange et cinq minutes pour la grille. Ceci n'est-il pas extrêmement court pour exprimer le résultat ? Il y a un document écrit, mais n'est-ce pas trop court pour que la personne puisse présenter son projet. Ceci ne favorise-t-il pas certains profils qui ont une capacité à très vite entrer dans un sujet en étant convaincant immédiatement ? Je dis cela pour avoir assisté à des soutenances de cette nature, cela me paraît vraiment très précis.

Laura DUQUESNE

Nous pensons que la réforme du Grand O était plus que nécessaire parce que l'épreuve était en train de perdre de son sens. Pour les élus étudiants notamment, nous tenons à souligner que notre demande par rapport aux modalités de rattrapage et leur modification avait bien été prise en compte. C'est-à-dire le fait que les rattrapages ne soient pas organisés en automne, mais en juin parce que sinon beaucoup d'étudiants qui n'avaient pas passé le rattrapage se retrouvaient bloqués sans diplôme avant l'été. C'est pour cela que nous voudrions juste une petite modification, c'est-à-dire de s'assurer que cette modification soit bien prise en compte dans le dossier à la page 5. À la fin du paragraphe, il entérine en fait que le rattrapage se passe en automne alors que la solution serait que les étudiants le passent en juin.

Cornelia WOLL

Je me tourne vers mes équipes pour la page 5, afin qu'elles puissent prendre votre remarque en compte. En ce qui concerne la question de Madame MEAUX sur la durée, nous avons conservé la durée actuelle du Grand Oral qui est de vingt-cinq minutes, soit dix minutes de présentation et quinze minutes de question.

Florence MEAUX

Ce n'est pas ainsi sur un mémoire. C'est complètement différent.

Cornelia WOLL

C'est vrai, ce n'est pas ainsi sur un mémoire. En revanche, je reviendrai sur la question avec les soutenances. Cela favorise-t-il les étudiants qui ont produit un dossier ? La réponse est oui, mais la réponse est aussi parce que nous souhaitons que tout le monde puisse sur un travail même approfondi donner juste un aperçu en dix minutes avec ensuite quinze minutes de question. Notre conviction est que dans la vie professionnelle on n'a souvent pas plus de temps, même si le sujet est important. Un étudiant sur une année de travail est capable de parler du collège. Vous verrez qu'en cinq minutes c'est assez impressionnant. L'idée est aussi que même sur des choses assez denses elles puissent être restituées dans un temps imparti.

Maintenant, ce qui a été dit rejoint votre question sur la partie écrite et la partie orale et mérite peut-être qu'on le précise aussi. Le mémoire de recherche ou le mémoire professionnel valent 30 ECTS dans le semestre dans lequel le mémoire est inscrit, et ensuite il y a la soutenance du Grand O noté pour l'oral. Je pense effectivement que l'écrit doit être noté à part. Il n'y a pas pendant la soutenance une question sur le travail fourni par un étudiant pour un volume d'investissement de 30 ECTS. Ceci ne me semble pas adapté. Donc, un écrit comme un mémoire de recherche, ou comme un rapport de soutenance, on valide plutôt l'expérience stage sur la base du rapport. Il n'y a pas de notation du rapport en lui-même, mais on peut voir s'il faut le faire évoluer. Il y a une note pour le mémoire écrit et la soutenance va noter la capacité à convaincre et à synthétiser le mémoire et rendre compte de ce travail. C'est un exercice un peu différent.

Sur le format de la soutenance, le format de l'École doctorale va-t-il être repris pour les autres écoles ? La réponse est, oui à peu près. Cependant, il faut distinguer entre une soutenance de mémoire de recherche qui mène vers un doctorat qui nécessite un format bien distinct et très lourd qui ne nous intéresse pas, ou allons-nous vers un format de soutenance de mémoire de recherche typiquement faite pour ceux qui quittent l'École doctorale. Par exemple, nous avons même aujourd'hui à l'École

doctorale, le directeur du mémoire et un assesseur pour un temps d'échange relativement court dans lequel on est à peu près sur la même grille d'évaluation. Là, je ne vois pas de difficultés à converger.

Frédéric MION

Sur la durée de l'épreuve, je voudrais ajouter un mot à ce que disait Madame WOLL. C'est aussi une des caractéristiques de la formation reçue à Sciences Po que de donner en principe à nos étudiants la capacité de tirer en dix minutes la substance d'un sujet, d'en dire l'essentiel. Il y a un caractère formel à cela, nous en sommes tous conscients, mais c'est précisément une forme que nos étudiants sont rôdés à maîtriser du fait de la formation qu'ils reçoivent.

Nicolas METZGER

Je vais soumettre au vote le projet de résolution portant sur la réforme du Grand O, qui figure dans le dossier qui vous a été communiqué. Je laisse Madame GASMI annoncer les procurations pour ce vote.

Ismahane GASMI

Madame POSTEL-VINAY donne procuration à Monsieur ROSENBERG.

Monsieur HENNION et Madame SASIELA donnent procuration à Madame DUQUESNE.

Madame BERNARD donne procuration à Monsieur MARC.

Monsieur DUHAMEL donne procuration à Monsieur LAZAR.

Monsieur ROBINET donne procuration à Monsieur PECOUT.

Madame LEMARDELEY donne procuration à Monsieur METZGER

Nicolas METZGER

Il n'y a pas de vote contre et une seule abstention. Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité des voix exprimées.

II. POINT D'ETAPE DES CHANTIERS DE L'ACTE II DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

Nicolas METZGER

Nous passons au point d'étape des chantiers de l'Acte II du Collège universitaire. C'est un chantier que nous allons devoir suivre pendant ces trois années. Je souligne son importance. Je précise aussi que vous avez dû recevoir vendredi dernier, un certain nombre de documents par email : ce sont les synthèses des groupes de travail. Elles sont également disponibles sur table. Si vous n'avez pas eu l'occasion d'en prendre connaissance ce week-end, je cède de suite la parole à Madame DURAND pour une présentation liminaire de dix minutes..

Bénédicte DURAND

Merci de m'accueillir pour ce premier moment de présentation et de discussion autour de ce qu'on appelle maintenant depuis neuf mois l'Acte II du Collège universitaire. J'ai bien senti que l'exercice du Grand O présidait notre journée, je vais essayer de me tenir à dix minutes de présentation pour que nous ayons un temps d'échange le plus large possible. Donc, je fais partir mon chronomètre.

L'Acte II est peut-être et avant tout une manière de travailler, une manière d'engager un regard sur notre propre établissement, et en particulier sur son premier cycle de Collège. Il y a neuf mois, autour du directeur, nous avons constitué quatre groupes techniques qui portaient quatre grands enjeux que nous avons identifiés comme étant structurants de ce Collège universitaire de Sciences Po : l'enjeu d'innovation sociale, l'enjeu d'innovation pédagogique, celui du contenu et de la qualité de notre offre de formation en premier cycle, et enfin, celui de l'internationalisation du parcours de formation.

Ces groupes ont été composés dans une diversité assez pensée d'anciens élèves, de jeunes diplômés, de pilotes de formation investis dans le Collège, mais aussi dans le master, d'enseignants de tout statut de la Faculté permanente, mais aussi des vacataires, particulièrement engagés dans le premier cycle. Nous avons également associé les référents Collège de chaque département de la maison. Enfin, nous avons eu recours à quelques experts, quelques chercheurs qui sont venus éclairer nos réflexions régulières.

Chacun de ces quatre groupes était piloté par un enseignant de la maison. Permettez-moi de les citer et de profiter de l'occasion pour saluer leur remarquable et fidèle engagement dans ce lourd chantier. Le groupe innovation sociale a été conduit par une économiste de la maison, Élise HUILLERY. Le groupe

innovation pédagogique a été conduit par un juriste, Jeremy PERELMAN. Le groupe contenu et qualité de formation a été animé par un historien, Nicolas DELALANDE. Enfin, le groupe internationalisation a été animé par Stéphanie BALME, sociologue et juriste, pour la plus grande satisfaction de notre équipe. L'ensemble de ces groupes a produit un travail dont vous avez un certain nombre d'éléments, c'est-à-dire quatre PowerPoint de synthèse de ce travail mené durant neuf mois, et puis quatre notes plus littéraires que vous m'aviez demandé, Monsieur le Président, de vous transmettre.

Parallèlement à l'existence de ces quatre groupes de travail, nous avons eu un moment très important qui s'est tenu à la mi-mars. Ce fut un séminaire international durant lequel pendant deux jours nous avons invité des partenaires fidèles de Sciences Po avec lesquels nous avons partagé nos premières pistes de réflexion, et auxquels nous avons soumis nos enjeux, nos contraintes, nos projets. Je dois dire que ces deux jours de premiers regards à l'international sur notre travail ont été extrêmement riches, menés autour du directeur des affaires internationales.

Par ailleurs, les étudiants des organisations représentatives étudiantes ont été associés au travers notamment des groupes de travail de ce qui s'appelait alors la Commission paritaire et qui avait mis à son programme un certain nombre d'objets transversaux à notre réflexion. J'ai moi-même travaillé avec les doyens des écoles de master et les directeurs de département pour entendre leurs avis, leurs points de vue sur ces sujets et pour également les tenir informés du travail en cours.

L'enjeu était évidemment d'aboutir à un travail le plus convergent possible qui fait le plus de sens possible autour des deux objectifs que le directeur nous avait fixés. Ils sont clairement formalisés dans le document stratégique Sciences Po 2022. Le premier objectif de ce chantier de l'Acte II concerne l'émergence d'un diplôme de Bachelor, un diplôme intermédiaire clairement posé dans le paysage institutionnel, un diplôme plus visible et plus qualifiant. Le deuxième enjeu stratégique porte sur le renforcement d'un contrat pédagogique mieux partagé, plus fermement cohérent entre les sept campus qui composent notre Collège universitaire. C'est un enjeu d'autant plus stratégique que nous sommes dans un moment d'évolution des équilibres des différents pôles de ce Collège. Nous souhaitons vraiment bâtir un Collège en réseau. Il y a le grand enjeu de la croissance du campus de Reims pour lequel nous visons 1 600 étudiants à l'horizon 2018 avec un impact en retour dans une logique de stabilisation globale des effectifs, en particulier sur l'effectif présent sur le campus parisien. Je profite de cette occasion pour rappeler qu'il a vocation à être pérennisé au sein de ce Collège. Voilà pour la méthode de travail et la manière dont nous avons posé notre réflexion il y a neuf mois.

Le 13 juin dernier, les quatre pilotes ont restitué leur travail au directeur accompagné d'une grande partie des membres des groupes qui ont travaillé à leurs côtés ; certains sont présents autour de cette table. Je salue auprès d'eux aussi cet engagement assez exceptionnel.

Je ne vais pas faire un compte rendu exhaustif des propositions de chaque groupe que vous avez peut-être eu le loisir de consulter, je voudrais simplement souligner les points principaux, ceux que le directeur a validés le 13 juin dernier.

Je vais peut-être commencer par le sujet de l'ouverture sociale. Il reste un combat central de notre établissement dans son souci de défendre la diversité et de permettre que notre maison qui forme les responsables de demain, nationaux et internationaux, puisse incarner la diversité du monde dans sa plus grande largeur. À ce sujet, nous avons une ligne assez claire qui sort de ce travail avec le maintien d'une voie spécifique de recrutement, mais aussi le souci de renouveler notre ambition, et peut-être de modifier le pilotage de ce recrutement spécifique des étudiants les plus vulnérables socialement pour les toucher plus précisément et pour surtout mieux les préparer à leur arrivée dans notre établissement. Vous avez sans doute vu qu'il y a un projet très ambitieux de préparation, d'anticipation de l'entrée à Sciences Po, des étudiants qu'aujourd'hui nous appelons les étudiants CEP, sous une étiquette que l'on pourrait d'ailleurs discuter, mais en tout cas l'idée est que des écoles d'été par exemple nous permettent de travailler davantage à la réussite de nos étudiants lorsqu'ils y arrivent.

Je passe au deuxième grand champ qui émerge de cette réflexion. C'est la plus grande structuration du *curriculum* des étudiants en parcours durant les trois années du premier cycle universitaire. Des parcours imposés, des parcours obligatoires avec une première année notamment qui s'affirme très fortement comme une année puissante, très cadrée, introductive de basculement du statut de lycéen vers le statut d'étudiant avec la découverte des cinq disciplines fondamentales de notre maison dans une logique d'un plus grand équilibre entre elles. Un parcours civique aussi, un parcours également imposé, pour tous nos étudiants parce que nous voulons réaffirmer que la question des valeurs et du service que nos étudiants peuvent poser à la fois à leur communauté dans l'établissement, mais aussi à l'extérieur

constitue un des fondements de leur formation. Également, des parcours possibles, des parcours où la liberté de l'étudiant pourra s'exprimer. Ce sera l'enjeu notamment de la deuxième année que nous souhaitons structurer en majeures, autour de thématiques incarnant l'ensemble des disciplines présentes dans l'établissement. À ce stade, sous réserve d'un travail sur la dénomination, nous envisageons trois parcours possibles : un parcours économie et société, un parcours politique et gouvernement et un parcours humanités politiques. C'est le nouveau parcours proposé à nos étudiants.

Le directeur nous a demandé de travailler au renforcement du projet intellectuel et culturel de l'établissement dans la formation fondamentale des étudiants de Sciences Po avec la présence d'humanités dès la première année, et cette possibilité d'un parcours d'humanités politiques qui qualifiera sous forme d'une majeure ou d'une mention, un Bachelor of Arts qui sera pour nous une manière de réaffirmer ce souci de la pluridisciplinarité et de la plus grande présence de disciplines comme la philosophie, l'histoire et la littérature. Ces disciplines viendront aux côtés des sciences sociales renforcer l'éclairage que nous pouvons avoir sur les objets de politique.

Ce renforcement des parcours s'accompagne du maintien d'un parcours obligatoire en troisième année à l'international, avec une articulation plus ferme entre la deuxième et la troisième année, une réintégration de cette troisième année dans le projet de formation, et l'idée que les majeures déployées en deuxième année constituent des ressorts de mobilité en troisième année plus puissants, plus affirmés, plus affichés. Ceci nous permettra de valider à l'issue de ces trois années un Bachelor dont nous aurons d'une certaine manière une maîtrise d'ouvrage totalement assumée, même si les universités partenaires seront des maîtres d'œuvre toujours précieux et avec lesquels nous aurons vocation à rediscuter dans les mois à venir.

Je dois terminer parce que je ne suis pas très loin des dix minutes. L'objectif global porte sur un renforcement de l'exigence. Un renforcement de l'exigence à l'égard des étudiants, certainement en leur demandant plus de travail, plus de prise de conscience de leur position au sein de leur établissement, plus d'autonomie également, et d'assumer clairement le projet de formation qui pour eux se projette vers des études longues, notamment une projection en master. Ceci nous invite à une plus grande exigence également pour les accompagner, pour leur offrir un certain nombre d'outils ou d'enseignements qui aujourd'hui sont trop absents de leur formation. Je pense en particulier aux cultures et aux outils numériques afin de garantir à tous, au plus grand nombre en tout cas, une réussite satisfaisante en master. Voilà en quelques mots le projet de l'Acte II. Je termine en vous donnant quelques pistes sur la manière dont nous envisageons la suite du travail. Le calendrier est donc une nouvelle première année en 2017, une nouvelle deuxième année en 2018 et une nouvelle troisième année en 2019. Ceci nous laisse un temps glissant de travail de façon continue, et en tout cas une année 2016-2017 extrêmement active. À ce stade, j'ai déjà identifié treize objets pédagogiques qui sortent un peu plus clairement des groupes de travail et des arbitrages que Frédéric MION a déjà posés, et sur lequel nous allons constituer des équipes extrêmement opérationnelles qui rassembleront à la fois les équipes du Collège, les directions, la Faculté permanente et les enseignants de la maison pour que la réflexion menée jusqu'ici puisse s'incarner en propositions, en concrétisations très fortes d'ici la fin de l'année civile 2016.

Frédéric MION

Quelques mots très rapides. Je voudrais remercier extrêmement chaleureusement Bénédicte DURAND du travail qu'elle a piloté au cours de ces mois. Elle a mentionné le rôle déterminant qu'ont joué les pilotes de nos groupes de travail ainsi que leurs rapporteurs, mais elle a joué elle-même un rôle central de pilotage et de coordination dont nous voyons aujourd'hui le fruit, et je l'en remercie très vivement.

J'ajoute un point très précis au dernier élément que Bénédicte DURAND vient de mentionner, d'abord sur la méthode. Nous ouvrons aujourd'hui une discussion au Conseil qui aura vocation à se prolonger autour de décisions très concrètes que ce Conseil sera amené à adopter au fil des mois qui viennent, à mesure que se dessineront de manière plus précise les différents éléments composant cette réforme du Collège universitaire. Nous ne présentons pas ce sujet aujourd'hui pour le refermer aussitôt. Nous l'évoquons pour entamer une phase de discussion et de concertation qui va se prolonger.

Toujours sur la méthode, j'ajoute un point. Madame DURAND a évoqué les treize groupes de travail qui auront vocation à se réunir au cours des mois à venir. Elle en a évoqué la composition. Elle a omis de préciser que nous souhaitons associer également les étudiants à ces groupes de travail. Ils seront

donc invités à désigner des représentants pour y participer et y siéger. Je vois le sourire de nos amis étudiants assis en face de moi, c'est sans doute un choix qui rencontre leurs vœux.

Plus généralement, vous l'avez compris, nous souhaitons donner à notre formation du Collège universitaire une visibilité, une cohérence et un niveau de reconnaissance national et international supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous souhaitons que le Bachelor of Arts que nous décernerons désormais au terme de ces trois années constitue pour nos étudiants un sésame plus efficace encore que ne l'est leur Bachelor actuel. Pour cela, je ne reviens pas sur les différents éléments évoqués par Bénédicte DURAND, notamment sur notre souhait d'assurer à la formation du Collège universitaire une cohérence plus grande que celle qu'elle peut avoir aujourd'hui tout en préservant les éléments de spécificité qui sont ceux de nos différents campus en réseau. Nous devons nous attacher à faire en sorte que le diplôme du Collège universitaire soit associé à un référentiel de compétences et de connaissances parfaitement identifiées par celles et ceux qui demain recevront dans leurs formations, dans leur entreprise ou dans leur institution, nos diplômés de Bachelor. Nous avons souhaité comme le disait Madame DURAND permettre à nos étudiants de choisir entre trois majeures à compter de la deuxième année de sorte que se dessine un parcours en trois temps :

- Première année, celle des apprentissages fondamentaux,
- Deuxième année, celle de l'autonomie étudiante qui se caractérise par le choix d'une majeure,
- Troisième année, celle de l'approfondissement qui se réalise, point très important, dans le cadre de la troisième année à l'étranger. Elle est désormais beaucoup plus étroitement connectée aux deux années précédentes et son organisation et sa structuration sont directement liées au choix de la majeure que l'étudiante ou l'étudiant aura effectué au cours de l'année précédente.

Donc, apprentissages fondamentaux, autonomie et approfondissement, nous avons ainsi un Bachelor triple A.

Je ne reviens pas sur les éléments évoqués par Madame DURAND sur l'ouverture sociale, qui reste pour notre institution et pour notre premier cycle en particulier un élément absolument déterminant. La réflexion qu'elle esquissait sur nos procédures d'admission entend bien préserver une voie spécifique pour des étudiantes et des étudiants de milieux moins favorisés. Cette réflexion va se prolonger au cours des mois à venir, mais elle tend, vous l'avez compris, à faire démarrer plus tôt notre travail de repérage et d'accompagnement de ces élèves qui pourraient avoir un jour vocation à rejoindre Sciences Po. J'ajoute que pour les étudiantes et étudiants admis par cette voie, j'ai un souhait particulier : qu'ils se voient plus largement offrir la possibilité d'étudier sur l'ensemble de nos campus, et pas simplement sur le campus parisien à l'avenir. Par ailleurs, les campus doivent jouer un rôle également dans la phase préparatoire à l'admission pour les étudiants de ces parcours de type CEP.

J'ajoute que Madame DURAND, par manque de temps, n'a pas pu entrer dans le détail des évolutions de scolarité qui s'esquissent dans les propositions faites par les différents groupes de travail, évolutions qui tiennent au calendrier de la scolarité, au format et à la durée de nos différents enseignements par exemple. Ils tiennent également aux techniques et aux technologies que nous pouvons utiliser pour améliorer notre pédagogie. Je ne m'y arrête pas.

Un dernier point enfin, qui fera écho au premier élément de l'ordre du jour. Pour matérialiser la conclusion de ces trois années d'étude à Sciences Po, je souhaite que nous ayons une forme d'étape conclusive qui serait un peu le pendant du Grand Oral qui vient clore la scolarité de master : il pourrait s'agir de la soutenance d'une thèse de Bachelor, une *Bachelor thesis*, qui consacrerait l'accomplissement de ces trois années d'étude.

Voilà, de manière un peu trop générale, quelques-uns des points sur lesquels je souhaitais à nouveau insister ce matin, mais je crois qu'il y a largement place à la discussion, et vous l'avez prévu dans l'emploi du temps, Monsieur le Président.

Samuel KHALIFA

J'avais deux questions et remarques. La première porte sur les langues par rapport à ces trois années d'étude. Comment les langues peuvent-elles intervenir ? Vont-elles intervenir en amont par rapport à ce que vous avez évoqué concernant les écoles, école d'été ou école d'hiver par rapport à tous les publics ?

Concernant les écoles évoquées qui seraient soit en prérentrée, soit à l'intersemestre, qu'en sera-t-il si elles se basent aussi sur quelque chose qui serait de la méthodologie par rapport aux étudiants de CEP par exemple, ou les étudiants internationaux ? Dans quelle mesure la méthodologie pour des étudiants internationaux qui seraient sur un double diplôme aurait-elle un intérêt pour eux pour la suite, et pas seulement l'espace de temps du cursus à Sciences Po ?

Olivier ROSENBERG

Je voulais juste faire part du fait que lorsqu'on est dans ce genre de projet on peut avoir le sentiment que tout le monde est au courant et que tout le monde a le nez dessus, mais ce n'est pas le cas. Par exemple dans ma discipline, la science politique, où il y a le plus d'universitaires, je pense que si on demande aujourd'hui s'ils savent qu'il y a une réforme en cours du Bachelor, les gens ne sont pas nécessairement au courant. J'entends bien que vous faites un effort pour faire participer aux groupes de travail certains de ses membres, mais les choses sont ainsi faites que ceux qui participent ne passent pas leur temps à faire des comptes rendus parce que nous sommes tous occupés. Je pense que c'est un vrai enjeu de la réussite de ce processus de diffuser notamment en interne, et auprès des étudiants également, un peu ce que vous venez de faire, des points d'étape avec des documents. J'attire votre attention sur la nécessité de le faire.

Josselin MARC

Le chantier de l'Acte II du parcours du Collège universitaire est, je crois, très important pour nous. C'est l'occasion d'agir pour améliorer en profondeur les conditions de vie et les conditions d'étude de l'ensemble des étudiants et des étudiantes pour les amener toutes et tous à la réussite et à leur permettre de s'émanciper intellectuellement. Nous tenons à saluer ces neuf mois de travaux et ce qui a été mené pendant cette période. On pense que cela va dans une bonne direction. On est d'ailleurs très satisfait d'apprendre qu'on va pouvoir intégrer les groupes de travail des treize objets définis. Je pense qu'il était nécessaire de laisser aux étudiants la possibilité de s'exprimer. Je ne pense pas qu'on revienne au cours de ce Conseil sur l'ensemble des points retenus. On ne pourra pas en discuter, ce n'est pas l'occasion, mais je pense qu'il serait nécessaire de connaître les premiers arbitrages rendus. Ils ne sont pas forcément précisés dans ces documents pour voir l'ensemble des réflexions qui ont été menées. Il serait intéressant de voir ce qui a été sélectionné ou non, et donc sur quelles nouvelles bases on va pouvoir travailler.

Je pense qu'on était tout à fait d'accord sur l'importance de disposer d'un Bachelor visible et qualifié avec l'autonomisation du Collège universitaire. On est tout à fait d'accord pour cette revendication. On a toujours eu la même ligne rouge, mais je pense qu'elle n'est pas d'actualité. C'est-à-dire permettre à chaque étudiant d'intégrer le master qu'il souhaite, quels que soient les parcours qu'il suivra par la suite. Sur la question du contrat pédagogique entre les sept campus, il était nécessaire de réfléchir à la façon de recréer un corpus commun pour l'ensemble des campus. Encore une fois, je pense que les réflexions en cours vont dans une très bonne direction. J'espère qu'on pourra très prochainement intégrer ces groupes de travail pour participer à leurs travaux.

Nicolas METZGER

Juste un mot avant de céder la parole à Madame DURAND, je relaye simplement une question qui m'avait été posée par écrit par les membres de l'UNI qui ne peuvent pas être présents aujourd'hui. Ils se demandent quel sera l'impact sur le concours d'entrée de cette réforme. Par exemple, y aura-t-il une extension en volume du dispositif CEP ? La deuxième question est plus anecdotique : dans le PowerPoint sur l'innovation sociale, il est fait référence au fait que 75 % des étudiants adhèrent au dispositif CEP et les représentants de l'UNI s'interrogent sur la source du sondage, si vous avez la possibilité de leur transmettre.

Bénédicte DURAND

C'est une information que je vais aller chercher parce que je ne l'ai pas au moment où vous me posez cette question sur la source utilisée par Élise HUILLERY, une économiste de la maison, chercheur au LIEP. Je n'imagine pas que sa source puisse être douteuse, mais j'apporterai la réponse à la question posée.

Peut-être en remontant l'ordre des questions, sur les éléments de préarbitrage qui ont été posés depuis ce moment très récent de la restitution, il y a une petite dizaine de jours, dans la double prise de parole que nous venons de faire avec le directeur. Vous avez entendu les principaux axes retenus, les idées très fortes dans la masse que vous avez de la réflexion, suscitent un intérêt particulier pour l'établissement. Par ailleurs, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Directeur, nous pouvons tout à fait diffuser votre discours du 13 juin dernier qui formalise de manière assez claire ces centres d'intérêt particulier, ces points nodaux de la réforme qui commencent à se formaliser en treize objets que nous aurons l'occasion de travailler, et de construire du point de vue des ressources dès les premiers jours de la rentrée universitaire.

Sur la question de la diffusion de la réforme, vous avez raison. On n'informe jamais assez. On ne diffuse sans doute jamais assez. Néanmoins, je crois que sur ce dossier la méthode de travail a été d'associer dès le départ un ensemble d'acteurs incarnant toutes les disciplines, y compris la science politique. Ceci m'a donné l'occasion de rencontrer la directrice du département et les deux référents du Collège qui animent l'équipe de science politique, et le fait aujourd'hui que ces documents sont à la disposition de la centaine de participants aux groupes de travail. Au final, quasiment cent personnes ont participé à ces groupes de travail. C'est donc déjà un premier élément de partage.

Je crois que Florence HAEGEL a l'intention dans les jours à venir de faire une présentation particulière de cet Acte II au sein du département. J'ai moi-même l'intention de rencontrer à nouveau, s'ils le veulent bien, les directeurs de département pour travailler sur cet affinement, cette voie stratégique qui se dessine après le 13 juin. Nous continuerons de travailler de cette manière pendant toute l'année universitaire à venir. De ce fait, c'est une année de concrétisation avec pour objectif au printemps 2017 que nous ayons une nouvelle maquette assez concrètement, une nouvelle maquette de première année et de deuxième année assez claire avant d'accueillir les nouveaux étudiants de la rentrée 2017.

Pour les langues, tout en affirmant leur richesse et leur spécificité à Sciences Po, l'idée qui anime le travail est de mieux connecter plusieurs éléments. Mieux connecter d'abord le projet linguistique de l'étudiant avec son projet de formation et cela de deux manières. Le déplacement envisagé en troisième année et la façon dont il construit ce projet de départ, une meilleure connexion entre les spécialités géographiques qui animeront chacune des majeures, notamment avec la vitalité et la richesse de ce que les campus en région peuvent offrir. Nous aurons une meilleure articulation entre la spécialité géographique et la langue enseignée avec peut-être des cours de civilisation par exemple qui pourraient être plus présents et permettre cette meilleure articulation, avec une nouvelle niche écologique de sens, de cohérence qui, me semble-t-il, apparaît dans le nouveau projet. C'est la niche des humanités politiques où la question des langues, l'ouverture culturelle par la langue et par la maîtrise des langues, pourrait trouver tout à fait sa place.

Néanmoins, nous avons une préoccupation, celle de lutter contre certaines dérives qui tiennent aux rapports que nos étudiants peuvent avoir avec la langue, des pratiques de tourisme linguistique très coûteuses pour l'institution et très coûteuses pour la réussite de l'étudiant. Des changements trop rapides de projet linguistique constituent de l'engagement et du travail qui n'est pas investi par ailleurs. Il produit de l'échec dans la langue considérée, mais il produit aussi de l'échec dans un certain nombre de disciplines fondamentales de la maison. De ce fait, nous avons à faire un travail de sens sur le projet linguistique de l'étudiant et un meilleur accompagnement à lui apporter. Par ailleurs, nous sommes également attentifs à la question dont nous enseignons les langues, à la question du comment faire pour bien le faire. Nous pouvons affirmer deux choses :

Il ne faut pas s'interdire d'être innovant, d'être souple dans les rythmes en fonction de nos ressources, en fonction aussi du passé linguistique des étudiants qui est évidemment extrêmement varié dans le vivier que nous avons, et en particulier dans les campus qui sont extrêmement internationalisés, et très divers. Oser la souplesse des rythmes, ou oser la souplesse des modèles d'enseignement, oser l'hybridation des modèles d'enseignement. Par ailleurs, on doit s'affranchir de quelque chose dont on est à peu près sûr qu'il ne produit pas de très grands résultats, c'est-à-dire la masse horaire en présentiel extrêmement lourd dans le calendrier hebdomadaire de nos étudiants qui ne nous paraissent pas complètement garantir un investissement réel et fort sur les disciplines de sciences sociales qui sont néanmoins la vocation première de notre établissement. C'est un peu le panorama général. Il y aura évidemment un groupe de langues parmi les treize objets de pédagogie que je viens d'évoquer.

Frédéric MION

Un mot complémentaire sur la question posée par Monsieur ROSENBERG. Comme l'a dit Bénédicte DURAND, la méthode suivie pour cette réforme a été assez exemplaire du point de vue de l'association de la communauté scientifique de Sciences Po. Je pense même qu'on a un peu affaire à une première dans la façon de mobiliser les compétences scientifiques pour piloter ces groupes de travail et pour s'assurer que toutes nos disciplines étaient associées au travail en question.

Outre les séances de restitution évoquées par Madame DURAND, celles qui ont déjà eu lieu auprès des membres des groupes de travail, celles qui vont avoir lieu auprès des directeurs de département, il nous semblait naturel de réserver la primeur de la présentation que nous venons d'avoir à nos deux Conseils les plus directement intéressés, le Conseil de la vie étudiante et de la formation, et celui de l'Institut, mais la semaine prochaine, je parle sous le contrôle du Président de ce Conseil, une présentation de cette réforme sera faite au Conseil scientifique de l'Institut. Une présentation sera également faite en bobinette. Le choix que nous avons effectué est donc celui d'une communication très large sur ce sujet. L'expérience montre hélas que le fait que l'information soit rendue disponible ne signifie pas pour autant qu'elle est assimilée ou que ceux et celles à qui elle est destinée fassent l'effort d'en prendre connaissance... C'est un autre problème sur lequel nous pourrions revenir à l'occasion.

Florent BONAVENTURE

Je suis un peu juge et partie étant donné que comme directeur du campus du Havre j'ai participé aux groupes de travail, mais je voulais faire deux remarques. La première consiste à saluer l'engagement de la doyenne et tout le travail fourni par les équipes qui a été très important et qui amène un projet que je trouve très bien construit de réforme du Collège universitaire. Vous savez que le Bachelor est devenu à l'échelle internationale le diplôme de référence bien plus que le master. Un Bachelor bien construit est pour Sciences Po un outil d'attractivité. Cependant, Monsieur le Directeur avait rappelé que cette réforme se ferait à coût constant. Nous allons donc être particulièrement attentifs à l'aspect RH de cette réforme. Toutes les innovations impliquent nécessairement des moyens, humains ou financiers à mettre en place. Je pense par exemple aux écoles d'été sur les campus. Je pense au Learning Center. Nous allons être attentifs pour que des moyens soient mis en face des innovations qui sont d'ailleurs tout à fait intéressantes et à creuser. Il ne faut pas que tout soit pris en charge par les équipes, en particulier sur les campus, qui sont déjà très chargées. Je pense que les ressources humaines sont un élément très important quand on pense aux équipes, mais aussi quand on évoque le corps académique. J'ai vu que beaucoup de projets s'appuient sur le corps académique et je sais que le nombre d'heures des professeurs de la maison et des vacataires est limité. Donc, je souhaitais vous interroger sur cet aspect. Monsieur le Directeur, vous avez rappelé que des moyens seraient associés à cette réforme, mais je souhaiterais avoir une vision d'ensemble, et savoir ce qui pourrait être fait et pensé en matière de ressources pour accompagner cette réforme.

Vincent MORANDI

Je rejoins ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire sur la question de la mise en œuvre au niveau des effectifs, au niveau des ressources humaines, au niveau de la composition de notre communauté, enseignant permanent et enseignant vacataire dans la mesure un statut d'activité permanente puisqu'on parle de la formation par la recherche, on peut parler de 170 ou 180 individus disponibles, et encore avec les questions de charge et les questions d'emploi du temps. Il y a la possibilité de se poser la question de la mise en œuvre au niveau des personnes qui sont au quotidien dans l'accomplissement des enseignements et l'organisation des enseignements, mais également sur des périodes de calendrier phare qui sont celles de la fin d'année. Vous parliez d'un Bachelor thesis. Ceci va-t-il avoir des conséquences sur un accroissement de l'activité administrative également ? Donc, toutes les questions RH, toutes les questions liées à nos moyens et également les questions liées au calendrier, les questions d'organisation vis-à-vis des équipes en face. Il faut examiner comment on peut voir si dans les groupes de travail, la question de la mise en œuvre peut être aussi un fil rouge afin de ne pas oublier toutes les composantes.

Nicolas METZGER

À titre personnel, je souhaiterais souligner que je souscris pleinement à la logique de convergence pédagogique que j'avais moi-même connue en école d'ingénieur. J'ai simplement une question. On

passé de cinq matières dans un tronc commun à trois majeures proposées. Si on laisse la liberté de choix aux étudiants de se spécialiser dans deux majeures, pourquoi ne laisse-t-on pas l'accès aux cinq matières, quitte à faire un choix de deux matières parmi les cinq, plutôt qu'un choix de deux majeures parmi les trois ? Quel a été l'arbitrage retenu à ce niveau ?

Bénédicte DURAND

Monsieur le Directeur, si vous en êtes d'accord, sur la question de moyens, je vous demanderai de m'accompagner dans les réponses.

Sur la question majeure et discipline, ce qui nous a conduits, c'est précisément la distinction entre les deux. On a vraiment construit les majeures comme des espaces pluridisciplinaires parce que nous souhaitons absolument que la pluridisciplinarité constitue et continue d'animer l'esprit de l'établissement. On avait donc nécessité de ne pas avoir une carte des majeures qui soient une carte disciplinaire. Pour éviter cela, nous avons vraiment assumé l'idée de majeures qui soient des enjeux plus que des champs disciplinaires. Quand c'est un champ disciplinaire plus explicite comme les humanités politiques, je suis sous le contrôle de mes deux voisins de droite qui ont sans doute un avis extrêmement fondé sur la question, il est suffisamment large pour composer à la fois l'identité disciplinaire et le caractère thématique de l'objet qu'il recouvre. C'était vraiment un choix. C'est cela l'idée. Les trois majeures regroupent chacune les cinq disciplines. Celles-ci ont vocation à y prendre place et à les incarner, en plus d'un certain nombre de disciplines aujourd'hui non structurées en département dans notre établissement, mais qui semblent devoir réanimer le projet de formation plus fortement que sont les humanités. C'est donc la réponse à votre question.

Sur les ressources, quand on commence un travail de réforme, y compris de raison et de pragmatisme dans un moment de la vie de l'établissement, on se met en situation de se dire qu'on la pense à budget constant. Je ne sais pas si le Directeur l'a rappelé, mais en tout cas chacun d'entre vous peut se souvenir pour avoir participé aux groupes de travail que c'était comme une forme de mantra que je donnais chaque fois quand je revenais vers vous pour animer les discussions. Nous ne sommes pas dans une logique d'établissement global où nous pouvons envisager une augmentation générale de moyens. Par ailleurs, réformer consiste aussi à trouver les espaces du mieux faire, pour ne pas dire de l'optimisation. Les ressources dont nous disposons sont-elles utilisées au mieux avec la plus grande efficacité possible avant de pouvoir éventuellement revendiquer, ou parallèlement revendiquer des moyens supplémentaires ?

Je donne un exemple très concret. Aujourd'hui, les services des membres de notre Faculté permanente sont-ils suffisamment mobilisés, en particulier sur les campus, ce qui nous permettrait de faire des économies, notamment sur l'usage que nous avons des vacataires ? C'est une question. Sommes-nous certains de cela ? La réponse est plutôt « pas tout à fait » : nous avons des efforts à faire.

Quand nous serons dans cette logique d'effort, nous pourrions poser la revendication assez évidente que pour enseigner les cultures numériques dans notre maison, pour digitaliser davantage notre Collège universitaire, et dans la réduction des éloignements géographiques et physiques qui atteignent et affectent notre projet commun, ces moyens seront tout à fait légitimement posés comme étant nécessaires.

Je crois que nous devons entrer dans un nouveau modèle économique. Nous avons un nouveau modèle de formation qui va avoir des impacts économiques, et tu as sans doute raison de poser l'alerte, mais d'une certaine manière il faudra aussi passer par ce travail de regard sur la manière d'utiliser les moyens déjà à notre disposition.

Frédéric MION

Manifestement, vous n'avez besoin d'aucun soutien !

Très sérieusement, la question des moyens est absolument centrale dans la mise en œuvre de toute réforme, et s'agissant d'une réforme aussi importante pour notre maison que celle-ci, elle doit faire l'objet d'un examen très attentif, mais qui découle pour partie de choses qui restent encore à décider. Je ne souhaite pas botter en touche en disant cela, mais simplement rappeler que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de définir très précisément, action par action, ce que peut signifier cette réforme en matière de réallocation de moyens au sein de la maison, ou de moyens supplémentaires que nous devons dégager. Il peut y avoir des moyens supplémentaires. Nous parlions tout à l'heure des programmes à destination d'élèves de CEP que nous souhaitons accompagner au cours de l'été avec des

écoles d'été : l'expérience que nous allons tenter cette année pour la première fois sur le campus de Reims pour notre nouvelle promotion CEP que nous appelons le *booster program* sera adossée à des moyens nouveaux qui sont issus en l'occurrence d'une opération de partenariat avec un mécène qui s'intéresse à ces questions. On ne raisonne pas uniquement à moyens constants.

Pour ce qui concerne l'organisation plus généralement, certains d'entre vous ont eu écho de ce qui s'est discuté la semaine passée en Comité d'entreprise, et qui se discutera en fin de matinée et au cours de la journée en CHSCT. Les éléments de réorganisation de Sciences Po, de notre mode de travail, qui sont présentés sont le fruit de presque deux années de travaux. Ces éléments intègrent pour une large part des réflexions sur les équipes du premier cycle qui sont inscrites dans l'Acte II du Collège universitaire. Je ne donnerai qu'un exemple. La nouvelle vision que nous avons de la troisième année, qui doit être coordonnée beaucoup plus étroitement avec le contenu même de la scolarité suivie par les élèves, conduit par exemple à ce que le pôle mobilité pour nos élèves qui partent une année à l'étranger soit désormais rattaché à la Direction des études et de la scolarité. C'est un des éléments qui préfigurent les choix d'organisation directement liés à l'Acte II. Sur ces sujets, nous aurons bien sûr l'occasion d'échanger de nouveau à l'avenir. Tout n'est pas encore décidable en l'état actuel parce que toutes les orientations ne sont pas encore arrêtées dans le détail.

III. POINT D'INFORMATION SUR LE REGLEMENT DE LA VIE ETUDIANTE ADOPTE PAR LE CONSEIL DE LA VIE ETUDIANTE ET DE LA FORMATION LE 13 JUIN 2016

Nicolas METZGER

Nous passons désormais au point d'information sur le règlement de la vie étudiante qui a été adopté par le CVEF le 13 juin 2016. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce règlement : nous pouvons simplement décider d'une motion de renvoi pour un nouvel examen au CVEF. En tout état de cause, je laisse Madame WOLL faire une présentation des travaux effectués jusqu'ici.

Cornelia WOLL

Vous avez donc reçu le règlement de la vie étudiante adopté par le CVEF et transmis par les présidents Clément DELORAS et Anastasia STEINLEIN. L'article 2 du règlement intérieur stipule que le CVEF adopte entre autres le règlement des libertés politiques et syndicales et les activités culturelles mentionnées à l'article 15 du même décret. Il peut adopter un règlement intérieur relatif aux moyens attribués aux associations étudiantes. Les règlements ainsi établis sont transmis, s'il n'est pas l'auteur, au Conseil de l'Institut qui peut demander une seconde délibération au Conseil intéressé comme vient de le préciser Monsieur METZGER.

Le règlement que vous avez devant vous a été élaboré pour plusieurs raisons :

- Il a pour objectif une mise en cohérence du règlement de la vie étudiante avec le nouveau décret et le nouveau règlement intérieur de l'IEP qui précise le rôle du CVEF et ses responsabilités.
- Il offre un cadre commun qui permet de définir de grands principes de la vie étudiante au-delà de ces activités associatives et/ou syndicales.
- Il clarifie des processus souvent établis au fil de l'eau de manière trop informelle pour le fonctionnement de cette vie étudiante. Il clarifie entre autres les règles de financement.
- Il met à la connaissance des étudiants les règles prévues par la loi qui agissent sur la vie étudiante et associative.
- Il prend en compte les évolutions du contexte qui est aujourd'hui un peu différent qu'à l'époque où on avait élaboré l'ancien règlement de la vie étudiante, notamment le poids des réseaux sociaux, les questions de harcèlement à l'université ou les conduites à risque en milieu festif que nous avons voulu fixer plus fermement dans le règlement qui est devant vous.
- Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, le nouveau règlement réforme la procédure de reconnaissance des associations, réforme qui a été demandée autant par les étudiants que par l'administration. Nous avons pris ensemble une décision au sein de la Commission paritaire en

avril 2015 pour ne plus utiliser l'ancienne procédure et pouvoir passer à une nouvelle procédure de reconnaissance.

Le texte qui est devant vous comprend un certain nombre d'évolutions que j'aimerais vous détailler un par un. Beaucoup de précisions sont données :

- Au chapitre I, des dispositions générales de la vie étudiante sont précisées.
- La modification de la reconnaissance des associations.
- La mise en place de ce qu'on appelle les initiatives étudiantes. C'est une forme d'activité étudiante plus circonscrite dans le temps, parfois pour un semestre seulement et des demandes d'autorisation pour tout événement étudiant même sans réservation de salle que nous fixons dans ce règlement.

Pour la modification de la procédure de reconnaissance, il faut savoir que dans le règlement antérieur, pour qu'une association soit reconnue, elle devait recueillir 120 soutiens auprès des étudiants. En région, chaque campus établissait sa procédure sur les critères d'éligibilité objectivable. Dans cette nouvelle proposition, c'est le CVEF qui établit la liste des associations reconnues sans avoir à motiver son avis après examen de la direction de la vie universitaire et de la direction du campus, notamment sur le respect des principes généraux du règlement de la vie étudiante. Ceci veut donc dire que la procédure de soutien ne s'adresse plus aux associations pour lesquelles on regarde beaucoup plus leurs activités antérieures et leur capacité à conduire ses actions. La procédure de soutien aujourd'hui dans cette proposition s'adresse aux initiatives qui sont beaucoup plus spontanées et pour lesquelles sont proposés des soutiens qui doivent être exprimés parmi les étudiants.

Les amendements qui ont été votés au sein du CVEF concernent en majorité des questions de forme et de style. Ils ont tous été adoptés. Il y a eu ensuite un certain nombre d'amendements que je vais détailler dans l'ordre de l'importance de la discussion qu'ils ont suscitée :

- L'article 14 de ce règlement est à la page 11. Cet amendement était porté par l'UNEF. Il précise que les coûts de dégradation d'un local mis à disposition sont à la charge des responsables et non comme il était proposé à la charge des associations pour distinguer l'auteur des dégradations.
- À la page 18, l'article 27 a été modifié par un amendement porté par l'UNEF qui ouvre le temps de formation associatif à tout étudiant qui en fait la demande. Dans la proposition initiale, c'était simplement *les responsables associatifs et les porteurs d'initiative étudiants et syndicats*.
- L'article 28 à la page 19 a été modifié à la suite d'une proposition de l'UNEF. Il prévoit la possibilité de financement par Sciences Po des polices d'assurance contractées pour les syndicats étudiants. Dans la proposition initiale, c'était *les associations permanentes et reconnues*. Par ailleurs, le même dispositif était prévu puisque la dotation des syndicats, des associations représentatives, a été augmentée de 100 €. Vous voyez en page 19 que la police d'assurance a été élargie à l'ensemble de ces associations.
- La dernière petite modification, page 23 à l'article 34, a été ajoutée à la demande de The Alliance, syndicat étudiant. C'était pour demander un bilan d'activité obligatoire devant le CVEF. Cet article a donc été ajouté.

La plus grande discussion a porté sur l'article 20, celui qui détaille le nombre de soutiens requis pour les initiatives étudiantes. Le nombre de soutiens initialement proposé était de 5 % des étudiants pour chaque campus. À Paris, ce nombre de soutiens aurait été de 335, donc la proposition initiale considérait déjà que c'était trop élevé, et détaillait 175 voix. C'était le même que le nombre de soutiens nécessaire pour les associations qui à l'époque avaient besoin de 120 voix avec deux votes par étudiant, avec trois votes par étudiant comme c'est le cas ici. La proposition initiale était de 175 voix, donc environ la moitié des 5 % qui s'applique aux autres campus.

Cet article a fait l'objet de plusieurs propositions d'amendement. Une première proposition de l'UNEF de suppression pure et simple du nombre de soutien n'a pas été retenue. Une proposition de l'UNI de limiter le nombre de soutiens à 150 voix, mais ceci n'a pas été retenu. Enfin, la dernière proposition de l'UNEF a été retenue. Elle proposait de limiter le nombre de soutiens à 120 avec trois votants, donc un

nombre inférieur à ce qui existait auparavant pour la limite de la reconnaissance associative, ici pour les initiatives étudiantes. Voici donc les modifications et le texte est devant vous pour votre information.

François HEILBRONN

Je trouve que c'est une bonne initiative de mettre à jour le règlement de la vie étudiante surtout que nous constatons ces derniers mois une visibilité accrue de Sciences Po dans l'espace public. Je voudrais intervenir sur ce sujet, au-delà de ce règlement de la vie étudiante, sur les prises de parole des étudiants dans l'espace public, qui engagent l'image de Sciences Po. Il y a des articles qui y font référence dans ce règlement de la vie étudiante où il est précisé que les étudiants doivent faire attention à l'utilisation de la marque Sciences Po, notamment dans l'association avec les statuts déposés, mais je voudrais reprendre trois incidents récents dans la vie étudiante de Sciences Po.

Le premier incident qui a mobilisé le Conseil de direction de Sciences Po portait sur des propos antisémites tenus par une étudiante de Sciences Po, Madame Amira JUMAA. Il est précisé ici à l'article 3 – respect des personnes et des biens « *Est strictement prohibé tout propos insultant, acte de dénigrement, de harcèlement, brimade à caractère personnel, tout acte ou propos à caractère raciste, homophobe, antisémite, sexiste ou autre forme d'incitation à la haine ou de discrimination.* » Donc, ces propos sont tout à fait couverts par cet article.

Ce que je trouve insuffisant dans ce règlement de la vie étudiante est qu'il n'est pas précisé en cas d'acte à caractère raciste, homophobe, antisémite ou sexiste, ou de harcèlement dont on a parlé dans le dernier Conseil, les sanctions qui pouvaient être prises, et d'ailleurs on avait le cas de Madame Amira JUMAA, nous avons dû créer une commission disciplinaire qui n'avait pas été saisie depuis un certain temps. Je trouve que dans le règlement de la vie étudiante, il devrait déjà être prévu la procédure de commission disciplinaire et de sanctions disciplinaires qu'il peut y avoir en cas de ce type d'acte.

Je voudrais aussi aborder deux autres sujets qui ont occupé l'actualité médiatique de Sciences Po récemment. La première a été le Hijab Day qui a été organisé comme vous le savez tous par une initiative étudiante, et non pas portée par une association étudiante. Elle a pu avoir lieu dans nos locaux, et comme nous l'avons vu dans la presse qui était d'ailleurs assez évidente dès l'organisation d'un tel événement de prosélytisme religieux au sein de notre institution. Cela a été repris de manière médiatique en associant le nom de Sciences Po à cette manifestation. Ce qu'on voyait assez rapidement en dépit des démentis de Sciences Po, c'est « *Sciences Po organise un Hijab Day.* » Ce n'était pas une initiative étudiante individuelle qui organisait cela, mais Sciences Po se trouvait associée à ce type de manifestation contraire à tous nos principes.

Le troisième événement, comme vous le savez, il y a une section puisque les gens ont obtenu les 120 signatures du Front National à Sciences Po, appelée FN Sciences Po. Cette association a détourné de manière assez incroyable les symboles de la résistance, notamment sur son logo, ils ont le chapeau et l'écharpe de Jean Moulin, et plus récemment dans des campagnes médiatiques assez bien relayées, ils ont associé les noms de Blum et Mendès-France au Front National. Là, où le Front National depuis la création, je vous rappelle qu'il a été créé en 1972 par d'anciens vichystes qui évidemment détestaient Blum et Mendès-France. Là, il y a un détournement d'image à nouveau repris par les médias, le FN Sciences Po où l'on voit bien Sciences Po qui est utilisée pour avoir l'impact médiatique le plus fort possible.

Je ne vois pas dans ce règlement de la vie étudiante des moyens qui permettent à la direction de Sciences Po d'encadrer les dérives comme le Hijab Day et l'association avec Sciences Po. Évidemment, je ne mets pas du tout en cause le droit de manifester, à s'exprimer, à la liberté d'expression. Ce sont des choses très importantes dans la vie étudiante, encore plus à l'Institut d'études politiques. Par contre, je voudrais qu'on donne à la direction de Sciences Po quand, de manière directe ou détournée, l'image de Sciences Po est associée à des manifestations ou à des techniques de propagande politique que nous réprouvons, des moyens de les freiner et de nous en dissocier. Nous entrons dans une période électorale qui va être très tendue comme nous le savons pour les élections présidentielles. En tant qu'enseignant et membre de ce Conseil, je ne souhaite pas que l'image de Sciences Po soit dévoyée et détournée. Même si je trouve que ce règlement de la vie étudiante va dans le bon sens, les techniques et les moyens mis à la disposition de la direction sont insuffisants.

Pour conclure, j'aimerais vous proposer parce que j'ai été étudiant dans une université américaine. Quand vous entrez dans une université américaine, vous signez un Code of conduct, un Code de conduite. Il y a un certain nombre de principes par lesquels vous vous engagez à respecter ce Code de

conduite. Si vous ne respectez pas ce Code de conduite, vous êtes exclus de l'université de manière quasi automatique. On n'a pas besoin d'avoir une commission disciplinaire. Je pense qu'on devrait pouvoir se mettre d'accord entre nous et avec la communauté étudiante sur un certain nombre de règles de base, de fonctionnement de notre vie étudiante au sein de Sciences Po pour que certains écarts au Code de conduite ne puissent pas être acceptés.

Je voudrais juste rappeler sur ce point qu'il a été très compliqué d'exclure de manière définitive Madame Amira JUMAA par la lourdeur des processus disciplinaires. Elle a fait appel de cette décision. Cet appel est en cours. On ne sait pas du tout ce qu'il va en advenir.

Le Code de conduite des étudiants est pour moi un élément clé d'un socle commun de valeur à Sciences Po. Je vous remercie.

Cornelia WOLL

Je commence par la fin sur le Code de conduite. Nous sommes entièrement d'accord et nous sommes en train de travailler avec les différentes parties concernées à une charte étudiante et une charte enseignante. À terme, elles seront signées par tout le monde et qui résume ce qui ressort de ce règlement. En revanche, il fallait d'abord écrire le règlement pour écrire les différentes chartes.

Pour répondre aux différentes remarques, nous sommes d'accord sur le besoin d'encadrement, et c'est dans cet esprit que nous avons travaillé sur le règlement de la vie étudiante avec un certain nombre de propositions plus précises par exemple sur les questions de comportement individuel, il était important de le poser de manière plus explicite pour travailler ensuite dessus en cas de contentieux ou de procédure disciplinaire. Il n'est pas précisé dans ce règlement quelles seront les sanctions puisque les sanctions relèvent toujours d'une procédure disciplinaire. Même avec un Code de conduite, on ne peut pas sanctionner de manière ferme, ou aller jusqu'à une exclusion en dehors de ce qui est précisé dans le Code de l'éducation. Comme ce Code précise, et nos textes aussi, le fonctionnement de la procédure disciplinaire, il était important dans ce texte, non pas de répéter ces informations, mais de donner les bases sur lesquelles puissent ensuite avoir lieu les délibérations au sein de ces instances. C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas réitérées, mais ce sont bien ces sanctions qui s'appliquent.

À propos de l'Hijab Day, c'est bien dans cet esprit que nous avons voulu poser et encadrer ce qu'est une initiative étudiante parce que nous en avons tout le temps. Nous n'avons pas vocation à les autoriser ou à les surveiller une par une. En revanche, l'idée est d'être sûre qu'il y ait un soutien même minimal pour une initiative étudiante. Si on cite l'exemple du Hijab Day venu par un tout petit groupe d'étudiants, nous ne savons même pas si 5 % des étudiants étaient favorables ou pas, alors que dans la presse, c'était organisé par l'administration de Sciences Po comme un événement de Sciences Po, même si c'est une initiative étudiante, le souhait est de savoir s'il y a au moins un soutien pour que ce type d'initiative ait lieu au sein de Sciences Po. D'où la volonté d'encadrer avec un seuil les organisations de ce type d'événement.

Sur les comportements qui peuvent être considérés choquants, c'est bien pour ceux-là que l'article 18 du chapitre III prévoit ce qui n'existait pas avant, c'est-à-dire le retrait de la reconnaissance des associations par exemple, et des sanctions collectives pour le comportement d'une association qui auparavant n'était pas clarifiée.

Frédéric MION

Peut-être un élément d'information sur le premier dossier que vous avez évoqué, celui d'Amira JUMAA. Vous l'avez rappelé, elle a fait l'objet d'une sanction d'exclusion définitive de Sciences Po qui a été décidée par la commission disciplinaire dans sa composition précédente. Elle a fait appel de cette décision devant le CNESER, comme elle en a le droit. Parallèlement, elle a contesté le caractère exécutoire de la sanction dont elle faisait l'objet. Elle l'a contesté devant le juge compétent en l'espèce, le tribunal administratif de Paris. Elle a saisi deux fois ce tribunal en référé, et en dernier lieu, la décision est intervenue la semaine dernière, le juge des référés a rejeté sa demande constatant qu'un certain nombre d'éléments étayaient l'existence d'un risque grave pour l'ordre public si la réintégration de Madame JUMAA devait être autorisée, et confortant la décision que j'avais prise de maintenir l'exclusion de cette étudiante dans l'attente du jugement du CNESER, qui interviendra dans les mois qui viennent. Sur le CNESER, vous avez raison de rappeler que le sens de son jugement n'est pas du tout assuré à ce stade.

Pour ce qui concerne les procédures disciplinaires de manière générale, nous avons pris le parti, comme l'a rappelé Cornelia WOLL, dans ce règlement de la vie étudiante, de ne pas rappeler les dispositions qui s'appliquent à nous en tout état de cause, celles du Code de l'éducation. Donc, tout manquement à ce règlement, et à un certain nom d'autres règles de vie à Sciences Po, est passible de la saisine des instances disciplinaires qui sont maintenant régulièrement composées dans le cadre de nos nouveaux statuts et qui ont déjà été désignées par des votes au cours de précédentes séances.

Florent BONAVENTURE

Juste une petite remarque pour souligner que je suis très sensible à ce que vous disiez sur les efforts de convergence entre campus, mais en même temps la vie étudiante est très différente dans les campus et à Paris. On n'a pas une vie étudiante, on en a sept. Ceci fait que les directeurs de campus avaient été extrêmement sensibilisés sur ce règlement qui, au départ, avant différents amendements, était concentré principalement sur la vie étudiante sur le seul campus de Paris. Des amendements ont été faits. Je veux relayer une demande des campus de laisser une certaine souplesse à l'échelon local dans l'adaptation de ce règlement. On n'organise pas une vie étudiante avec 300 étudiants comme on peut l'organiser avec 8 000 étudiants. Les procédures sont effectivement différentes. Les relations des étudiants sont différentes. On a tous ici la volonté de faire en sorte que la vie étudiante puisse être la plus vibrante et la plus dynamique possible. Il ne faudrait pas que ce règlement vienne sur les campus restreindre ce dynamisme. Il faut que ce règlement soit parfois adapté en fonction de conditions locales sur les campus pour permettre justement une vie étudiante dynamique. Je vous remercie.

Cornelia WOLL

Je souhaiterais juste répondre à l'intervention de Florent BONAVENTURE pour dire combien nous sommes d'accord et souligner tout le travail qui a été fait en lien avec vous pour arriver à ce texte afin qu'il puisse s'appliquer au plus grand nombre. La partie la plus contraignante porte sur les soutiens demandés pour les initiatives étudiantes. Je vous redonne le chiffre qui implique un seuil de 5 %. Cela veut dire que pour le campus du Havre il faudrait 13 soutiens étudiants pour une initiative étudiante. Cela veut dire que pour le campus de Reims à l'heure actuelle il faut 39 soutiens pour une initiative étudiante. Il me semble que ces seuils sont acceptables et compatibles avec la vie étudiante en région en ce moment.

Nicolas METZGER

Est-ce que l'un ou l'une d'entre nous souhaite proposer une motion de renvoi pour un nouvel examen au CVEF de ce règlement, qui serait mise aux voix ? Non, très bien. Nous pouvons à présent passer aux questions diverses. Je cède d'emblée la parole à Monsieur le Directeur, qui souhaite nous communiquer une information importante.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric MION

C'est un point sur lequel les membres du Conseil ont déjà reçu un email les informant de l'évolution du dossier qui nous tient à cœur à tous, l'acquisition de l'hôtel de l'Artillerie. Il s'agissait essentiellement de tenir les membres du Conseil de l'Institut au courant du fait que l'État a confirmé la décision de céder l'hôtel de l'Artillerie à Sciences Po. C'est un travail de trois ans qui trouve ainsi une première conclusion et nous nous en réjouissons beaucoup. C'est dans le cadre d'une cession de gré à gré que nous effectuerons cette acquisition, pour un montant de 87 millions d'euros hors taxes et droits, soit 93 millions d'euros tous taxes et droits compris. Notre souhait est de procéder formellement à l'acquisition avant la fin de cette année, avec la signature d'un acte de cession au quatrième trimestre si les délais sont tenus. Il y a quelques étapes préalables à satisfaire, mais je ne m'y arrête pas. Ce qui va nous occuper d'une manière très considérable pour les mois à venir, c'est d'affiner la programmation de ce projet de l'Artillerie, notamment en termes d'occupation des espaces existants ou à créer sur les lieux. Les différentes composantes de ce Conseil seront bien sûr associées à ce travail. C'est un travail à la fois passionnant, et comme tout travail de ce type, un petit peu frustrant. Nous ouvrons beaucoup d'espoirs à des gens qui vont devoir constater hélas que tous les espoirs ne peuvent pas être satisfaits, mais c'est le propre d'un travail de concertation que de conduire à des situations qui, *in fine*, sont un

peu des compromis entre des objectifs tous également estimables, mais qui ne sont pas tous totalement conciliables. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé d'arrache-pied depuis trois ans pour que nous puissions parvenir à la conclusion de cette première phase, mais c'est maintenant, en quelque sorte, que le travail commence.

Nicolas METZGER

C'est effectivement une excellente nouvelle ! Nous allons devoir travailler pendant ces trois prochaines années dans cette perspective. J'ajoute que vous avez gentiment proposé que les Conseils puissent visiter très prochainement les locaux.

Frédéric MION

On va organiser cette visite sans doute à la rentrée si cela convient aux uns et aux autres.

Arthur MOINET

On aimerait bien à l'UNEF pointer les modifications du calendrier universitaire qui ont été décidées il y a quelques semaines. Il prévoit notamment d'avancer les inscriptions pédagogiques en première année à début juillet. Auparavant, elles avaient lieu fin août. Cela permettait aux associations comme le BDE et aussi les syndicats étudiants d'aider les élèves dans ce moment un peu difficile qui pour les étudiants comme vous le savez tous est un peu stressant. Ceci permettait de les aider à anticiper leur choix de formation. Évidemment, cet avancement à début juillet nous laisse un peu perplexes. Au niveau organisationnel, cela nous demande de modifier nos pratiques. On s'étonne donc que le sujet n'ait pas été évoqué en Conseil de l'Institut pour en débattre puisque le statut prévoit justement que le Conseil de l'Institut soit consulté sur l'organisation de la scolarité. Ceci nous aurait permis, si ce point avait été respecté, de donner notre ressenti face à cette modification qui nous laisse vraiment perplexes.

Cornelia WOLL

Il s'agit effectivement d'une date pour les inscriptions pédagogiques qui correspond à la date des autres secteurs pédagogiques et du Collège universitaire, mais qui est ici élargi à la première année. Cette harmonisation du calendrier a beaucoup d'avantages dans la planification de la scolarité puisque nous avons une certitude sur le nombre, les cours et la répartition des salles qu'il nous faut mettre en place avant le début de l'année. Par ailleurs, comme vous, nous avons à cœur d'accompagner les étudiants qui ne connaissent pas encore Sciences Po et les inscriptions pédagogiques. Ils vont devoir s'initier seuls à cet exercice. Pour cela, nous avons développé des vidéos d'accompagnement qui seront disponibles en français et en anglais pour l'ensemble des étudiants, mais bien sûr en priorité pour ceux qui nous rejoignent en première année. Ce sont de petits *tutoriels* assez courts et précis sur l'interface et ce qu'il faut vérifier au préalable pour trouver les cours et les informations et ensuite réussir les inscriptions pédagogiques. Il nous semblait qu'il était important que ce type d'accompagnement soit proposé à l'ensemble des étudiants dans les deux langues et de la manière la plus généralisée possible. Vous pointez les étudiants de première année, mais nous avons le même retour avec les étudiants qui viennent de l'international et qui n'ont pas également toutes les compréhensions. Cette question de l'accompagnement est donc un sujet qui dépasse la question de la seule première année.

Nicolas METZGER

Nous pouvons passer à un troisième sujet, qui a éventuellement intéressé plusieurs d'entre nous, sur les conséquences de la décision relative à l>IDEX intervenue au début du mois de mai dernier. Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous rappeler quelles seront les conséquences et les mesures d'accompagnement à Sciences Po ?

Frédéric MION

Je vais profiter de la présence de Jean-Yves MERINDOL pour lui laisser très vite la parole pour qu'il nous présente l'état du dossier. Vous le savez, notre préoccupation principale, comme celle de l'ensemble des établissements et universités membres de notre COMUE a été de savoir ce que seraient les conséquences à court et à moyen terme de la décision du Gouvernement. C'est pour clarifier ce point que Jean-Yves MERINDOL a travaillé d'arrache-pied depuis quelques semaines. Il a fini par obtenir des éléments de réponse du gouvernement qu'il va pouvoir nous livrer sur la phase d'extinction

de l'IDEX et sur une phase nouvelle, une phase d'accompagnement, qui pourrait s'ouvrir. Je vais lui laisser dire un mot de cela. Pour ce qui nous concerne à Sciences Po, je l'ai dit et répété, notre souhait est de faire en sorte que les projets engagés puissent aller à leur terme. De ce point de vue, les éléments que nous avons reçus sont plutôt rassurants dans l'ensemble. Notre souhait est aussi que nous puissions être partie prenante à la dynamique de la COMUE, y compris dans la perspective, pour l'instant encore hypothétique, d'une nouvelle soumission d'un projet d'IDEX. Je laisse Jean-Yves MERINDOL nous donner quelques éléments d'information les plus récents à ce sujet.

Jean-Yves MERINDOL

De façon secondaire, je signale la décision du Premier Ministre qui semble formellement prise, mais elle n'est toujours pas transmise. Ceci dit, il n'y a aucun doute sur le contenu de cette décision même si je reste un peu perplexe sur le temps que le Premier Ministre et ses services semblent mettre pour la notifier. Effectivement, nous avons travaillé avec les différentes parties de l'État concernées de façon factuelle d'une part une phase nouvelle qui s'appelle, je crois, les crédits additionnels, qui vont se traduire par une convention soumise au Conseil d'administration de Sorbonne Paris Cité début juillet : cette phase nous permet de disposer d'une somme de 8 millions d'euros essentiellement pour couvrir un certain nombre de dépenses sur certains projets en 2017. Je parle de 2017 parce qu'on avait obtenu il y a deux ans la modification du règlement financier de l'IDEX pour la période probatoire. Nous avons encore des crédits disponibles sur cette période probatoire qui, pour l'essentiel, permettent de continuer jusqu'à la fin de l'année 2016 et même, pour certaines actions qui concernent également Sciences Po, des bourses pour accueillir des étudiants en master dans un programme qui s'appelle MIEM, programme de mobilité internationale pour les étudiants entrants en master. Nous avons sur les crédits de la période probatoire les ressources nécessaires pour financer ce programme sur l'année 2016-2017. Évidemment, les 8 millions sont très en dessous de ce que nous aurions eu avec les crédits IDEX sur la même période. C'est en gros un peu plus que 30 % de la somme initiale, même si ces 30 % vont être un peu dans cette perspective amendés à cause de ce décalage d'utilisation de crédits de la période probatoire. Comme l'a dit le Directeur, c'est une phase qui permet normalement l'arrêt définitif à la fin 2017. Le Gouvernement, à plusieurs reprises, a déjà déclaré qu'il envisageait, suivant des modalités qui ne sont pas fixées, la possibilité de retrouver à la fois le label et le financement IDEX dans une échéance qui pourrait être fin 2017 ou début 2018 sous réserve d'une part qu'il y ait une orientation fixée par les membres de Sorbonne Paris Cité — je vais en reparler — et que cette orientation se traduise par une convention qui pourrait être passée à l'État qui apporterait à la fois des crédits supplémentaires et aussi qui réglerait de façon plus précise les modalités et les processus de retour vers meilleure fortune, et vers un nouvel IDEX.

Je vais très brièvement faire une analyse globale. Quand ces programmes ont été lancés dans le cadre des investissements d'avenir, l'objectif qui était clairement affiché par le gouvernement de l'époque et repris par les gouvernements actuels aussi bien AYRAULT que VALLS était de faire émerger cinq à dix pôles d'excellence en France. Je reprends les termes de la Commission JUPPÉ-ROCARD qui avait lancé le plan d'investissement d'avenir « *Dans les cinquante meilleures places des classements internationaux, dont deux dans les vingt meilleurs.* » De ce point de vue, globalement en France, le programme IDEX est un échec. Les trois seuls IDEX maintenus définitivement sont Strasbourg, Bordeaux et Marseille. Ce sont des endroits où il se passe des choses très intéressantes et même excellentes. Si on prend le classement international où figurent les meilleures positions de ces trois sites, la meilleure place des trois est 87^e pour Strasbourg. J'en suis très fier parce que je suis toujours professeur dans cette université. Bordeaux et Marseille sont 120^e et 300^e. On voit que nous sommes loin des perspectives initiales.

La perspective initiale dans les cinquante meilleures places du classement paraît toutefois plus favorable. Quel est le premier français même s'il n'est pas très séduisant in fine, mais le classement de Shanghai ne concerne que des sites en Île-de-France. Ce sont les quatre endroits où peuvent se passer effectivement cette place, que ce soit Saclay, PSL, Sorbonne Université et nous. Sur les quatre, les considérations du jury ont abouti à ce que pour Sorbonne Université, au cours d'une période de deux ans dite de vérification, les deux universités Paris IV et Paris VI fusionnent. Ceci est assez loin du projet initial qui avait été déposé par Sorbonne Université, mais la vérification sur un élément simple : la fusion se fait ou ne se fait pas, et l'IDEX est confirmé ou pas. Pour Saclay et PSL, la situation est plus complexe puisque ces deux regroupements ont dix-huit mois pour présenter des explications.

C'est-à-dire à la fois pour dire quelle est la perspective dans laquelle ils se placent puisque le jury demande à comprendre, et pour ensuite pendant cette même période de dix-huit mois vérifier l'accord des Conseils d'administration des établissements concernés. Après ces dix-huit mois, dans le meilleur des cas, il y aurait de nouveau une période probatoire, si l'on en croit Louis SCHWEITZER avec qui j'ai discuté à plusieurs reprises, cette nouvelle période probatoire serait de quatre ans. Ceci donnerait pour ces deux sites à peu près une dizaine d'années de période probatoire dans l>IDEX. On voit que l'accélération est une accélération modérée pour l'émergence de nouveaux sites.

Je reviens maintenant à Sorbonne Paris Cité. On avait bien mis en perspective la fusion des universités, mais à horizon 2018 pour tenir compte d'échéances électorales internes des universités concernées. Le jury a clairement considéré qu'il était inacceptable d'attendre 2018. Pourtant, deux des universités voyaient leur Conseil renouvelé à ce moment-là : cela paraissait le bon moment pour qu'il y ait discussion et décision prise, confirmée par les électeurs.

Si nous voulons revenir vers l>IDEX, je pense qu'il faut le faire, le calendrier ne peut plus être le même. Actuellement, les quatre présidents des universités concernées, Sorbonne Nouvelle, Paris Diderot, Paris Descartes et Paris XII, travaillent et réfléchissent sur l'hypothèse d'une fusion beaucoup plus rapide qui pourrait se concrétiser au 1^{er} janvier 2017. Là, j'emploie un conditionnel. La décision appartient à ces universités. Cela concerne évidemment Sciences Po, mais qui n'est pas décisionnaire en la matière. Cela concerne le regroupement que je préside, Sorbonne Paris Cité, mais il n'est pas plus décisionnaire en la matière. C'est chaque Conseil d'administration des quatre universités qui doit voir si ce scénario convient. C'est sur la base de cette hypothèse qui doit être confirmée ou pas dans son principe d'ici la fin 2016 que pourrait se faire le retour vers un IDEX, comme je viens de l'indiquer soit fin 2017, soit début 2018.

Deux commentaires de fin, première chose, ce n'est pas facile pour les universités d'accélérer leur dispositif et leurs réflexions. Il y aura très certainement des tensions au sein de leur Conseil, d'autant plus que deux des quatre présidents d'université s'étaient engagés à ne pas procéder à une fusion durant leur mandat. Ils pourront toujours expliquer qu'ils ont tenu leur engagement parce que s'il y a fusion ce sera à l'extrême fin de leur mandat, ou juste après, mais il est délicat d'expliquer qu'on ne fusionne pas pendant son mandat et qu'on engage pendant le même mandat le processus de fusion. On n'a plus le choix, c'est une exigence du jury, et comme le Gouvernement en la matière fait sienne toute exigence du jury, cela veut dire exigence du Gouvernement.

Le deuxième point, si on rentre dans cet objectif d'avoir, je le répète encore une fois au conditionnel, une université fusionnée à partir des quatre universités précédentes dans l'ensemble de Sorbonne Paris Cité, cette fusion n'entraîne pas les autres établissements, Sciences Po, l'Inalco, l'École de santé publique, l'UPG et la FNSH qui va rentrer dans le regroupement, restant des établissements totalement indépendants avec autonomie juridique et morale. Ils continuent à collaborer, mais au lieu de collaborer avec quatre universités et entre eux, ils collaborent entre eux et avec l'université qui devient beaucoup plus forte et beaucoup plus puissante. Elle représente à la fois l'essentiel des étudiants, mais aussi l'essentiel, dans la plupart des domaines et même tous les domaines à quelques petites exceptions près, des forces de recherche. Donc, les rapports mutuels des établissements changent. Ce changement a un impact sur les regroupements à la fois en termes juridiques, mais c'est assez facile à régler et c'est plutôt secondaire, mais aussi en termes véritablement de nature du travail. Ce point nécessite des réflexions un peu plus approfondies. Ce sont les réflexions dans lesquelles il faut avancer en même temps que les universités le cas échéant, et je pense que ce cas échéant est assez probable, avancent vers la fusion de leur dispositif.

Un dernier mot sur la situation en Île-de-France, comme je l'ai esquissée, c'est une situation que je pense assez dangereuse actuellement, la fusion Paris IV et Paris VI pour simple qu'elle est en termes d'énoncé n'est pas si simple à réaliser. Le premier vote notamment au sein de Paris IV a été tout juste. Ils ont néanmoins une dynamique engagée puisque les deux présidents qui ont été réélus début 2016 ont fait campagne électorale et leurs Conseils ont été élus en faveur de cette unification. Ils sont sur un terrain politiquement clair, mais en même temps avec une majorité, notamment pour Paris IV qui est extrêmement courte pour l'unification.

Comme je l'ai dit, et je ne vais pas m'étendre, pour Saclay et PSL, l'énoncé même de la solution est loin d'être évident, mais on est sûr si je prends un endroit que je connais bien, Saclay, que certains établissements ne vont pas participer à la solution elle-même, et vont se retirer du dispositif. Donc, on va retrouver l'université Paris Saclay dans le noyau central qui sera certainement plus limitée que les

établissements que l'on a actuellement. Cela veut dire aussi qu'en matière de classements internationaux, l'hypothèse que Saclay se classe dans les vingt-cinq premiers, pas loin des vingt premiers n'est pas du tout certaine. Saclay peut se retrouver nettement plus loin. Pour nous, paradoxalement, nous avons une solution simple à énoncer dont on est sûr qu'elle satisferait le jury avec la fusion des universités, délicate à mettre en œuvre, d'autant plus délicate que nous avons, contrairement aux deux sites PSL et Saclay, beaucoup moins d'argent pour le faire. J'essaie de convaincre le CGI et le Gouvernement que faire beaucoup mieux beaucoup plus vite avec moins d'argent est un geste de vertu qui justifie qu'on nous simplifie le retour vers l'IDEX. Je suis à moitié persuadé pour l'instant que mes efforts de conviction portent, mais je continue ce travail.

Un dernier mot, nous allons à notre Conseil de juillet donner la liste des actions que nous pouvons financer par ces crédits additionnels de 8 millions. Ces actions intègrent des laboratoires et des chercheurs de Sciences Po. Pour donner un exemple, une des priorités que nous avons mises en place est de soutenir presque à la même hauteur que précédemment les programmes interdisciplinaires que nous avons lancés au nombre de neuf. Les chercheurs de Sciences Po sont très actifs dans un grand nombre de ces neuf programmes, pas dans tous. Pour en citer un, il y a un programme que dirige Bruno LATOUR autour des politiques de l'anthropocène, qui fait partie des neuf programmes et que nous pouvons continuer à financer jusqu'à la fin 2017. Nous espérons pouvoir le continuer ultérieurement dès lors que ce travail de retour vers l'IDEX, vers un accompagnement pourrait se concrétiser à la fin 2016.

Marie RASSAT

Je voudrais juste dire un petit mot sur la recherche à Sciences Po.

Frédéric MION

J'allais justement en dire un mot. Madame RASSAT m'ôte les mots de la bouche. J'allais juste indiquer que sur vos tables vous aviez un certain nombre de documents. Un document qui illustre un peu les éléments que je vous ai donnés sur le dossier de l'Artillerie, c'est le petit dossier de presse que nous avons remis lors de l'annonce de cette opération il y a une dizaine de jours. Et un autre document important, dont je vous invite à prendre connaissance, intitulé « La recherche à Sciences Po en 2015 ». C'est la première fois que notre direction scientifique a décidé de dresser un état des lieux de la recherche dans notre maison sous la forme d'un rapport annuel. Comme toute première, ce document doit être salué pour la nouveauté qu'il constitue, et en même temps, il pourra faire l'objet d'amendements au cours des années à venir. Je crois que c'est aussi utile qu'intéressant pour nous tous de bénéficier pour la première fois de ce rapport sous un format synthétique, lisible et agréable et je voudrais remercier très vivement celles et ceux qui l'ont excellemment réalisé, à commencer par Vincent MORANDI, membre de ce conseil.

Nicolas METZGER

Nous allons pouvoir lever la séance. Je vous rappelle que notre prochaine réunion est une séance extraordinaire qui se tiendra le 11 juillet 2016 à 8 h 30 avec un unique point à l'ordre du jour, concernant la création d'une École du management et de l'innovation.

Cornelia WOLL

J'ajoute juste pour ceux qui ne peuvent pas venir lors de la réunion de la séance exceptionnelle que nous organisons une séance d'information et de réflexion le 4 juillet à 17 h 30. Si vous ne pouvez pas venir le 11 juillet, je vous invite à venir à cette réunion. Par ailleurs, vous avez les informations du CVEF qui siège ce soir si vous le souhaitez.

La séance est levée à 10 h 32.